



## Délibération du Conseil Communautaire

---

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2026 /16 : (Code Nomenclature /7.10)**

**DATE** : 28 JANVIER 2026

**RAPPORTEUR** : Catherine Bezac-Gontier

**OBJET** : Adoption du tarif applicable à la formation générale Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de territoire

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) organise des sessions de formation BAFA au village vacances de Beauclair pour les jeunes du territoire, à des tarifs préférentiels ; le coût est actuellement pris en charge par les familles.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose de lever certains obstacles financiers et ainsi faciliter l'inscription des jeunes en attribuant à la collectivité organisatrice une subvention de 350 € par participant et par session. Cette aide concerne les stagiaires inscrits à titre individuel, en sont exclus les stagiaires qui se forment pendant leur temps de travail. Afin de bénéficier de cette subvention, la collectivité doit prendre en charge l'intégralité des coûts liés à la formation.

Une session de formation générale BAFA est organisée en partenariat avec les Francas pendant les vacances de février 2026. Le coût de cette formation pour la collectivité s'élève à 363 € par stagiaire.

Ce coût sera presque entièrement compensé par la subvention de la CAF pour les stagiaires éligibles ; en revanche, il sera refacturé aux employeurs des stagiaires non éligibles.

Le conseil communautaire à l'unanimité a accepté le tarif de 363 € par participant ne pouvant faire bénéficier la CCPR de la participation de 350€ de la CAF.

**Décision du Conseil Communautaire :**

**Votes pour** : 54

**Votes contre** : 0

**Abstention** : 0

**Publié le 05 février 2026**

**La secrétaire de séance du 28 janvier 2026  
Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

